

---

## Horticulteur/trice (BF)

---

Remplace: INFOformation&profession «Horticulteur/trice (BF), en consultation» du 22.03.2017

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel approuvé par le SEFRI le 15.06.2017. Le règlement du 29 avril 2009 concernant l'examen professionnel de contremaître/esse jardinier/ière avec brevet fédéral est abrogé.

### Orientations

- Production
- Paysagisme

### Description brève

Les horticulteurs/trices avec brevet fédéral sont des collaborateurs/trices cadres du domaine artisanal dans le secteur d'exécution d'une entreprise de production de plantes et/ou de paysagisme. Suivant les directives de leur/s supérieur/s, ils/elles sont, au sein de l'exploitation, responsables de la préparation et de l'organisation, de l'exécution (direction technique et surveillance de l'équipe) et de l'évaluation des travaux. Ils/elles participent activement à l'exécution des travaux et sont garants/es du respect des prescriptions de qualité et de sécurité.

### Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles

### Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) ont un certificat fédéral de capacité (CFC) d'horticulteur/trice ou une attestation d'équivalence et possèdent, au moment de l'inscription et depuis l'obtention du CFC, une expérience professionnelle d'au moins 24 mois dans le domaine de l'orientation;

ou

- b) ont un autre certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation d'équivalence et possèdent, au moment de l'inscription et depuis l'obtention du CFC, une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'orientation production ou paysagisme;

et

- c) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

### Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- a) Modules obligatoires pour les deux orientations:

- EP-Q1 Formateur en entreprise
- EP-Q2 Bases protection de la santé et sécurité au travail
- EP-Q3 Communication et relations clients
- EP-Q4 Gestion du personnel et direction d'équipe
- EP-Q5 Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes

b) Modules obligatoires spécifiques à l'orientation production:

- EP-P1 Connaissance et utilisation des plantes
- EP-P2 Conduire et suivre des cultures végétales
- EP-P3 Vente axée sur la pratique
- EP-P4 Organisation du travail en production

c) Modules obligatoires spécifiques à l'orientation paysagisme:

- EP-G1 Connaissance et utilisation des plantes
- EP-G2 Technique paysagisme
- EP-G3 Entretien des espaces verts
- EP-G4 Organisation du travail en paysagisme

d) Modules optionnels pour les deux orientations:

Obtention des modules optionnels retenus conformément aux directives.

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable.

### Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: mémoire de projet (écrit et pratique, remis au préalable / oral), tâches d'application (écrit et pratique).

### Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Horticulteur/trice avec brevet fédéral, orientation production
- Horticulteur/trice avec brevet fédéral, orientation paysagisme
- Gärtner/in mit eidgenössischem Fachausweis, Fachrichtung Produktion
- Gärtner/in mit eidgenössischem Fachausweis, Fachrichtung Garten- und Landschaftsbau
- Giardiniere/a con attestato professionale federale, indirizzo produzione
- Giardiniere/a con attestato professionale federale, indirizzo paesaggismo

La traduction anglaise recommandée est:

- Gardener, Federal Diploma of Higher Education, Specialisation: Production
- Gardener, Federal Diploma of Higher Education, Specialisation: Landscaping

### Dispositions transitoires

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 29 avril 2009 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'en 2020.

Les titulaires du brevet actuel avec le titre de Contremaître/esse jardinier/ière avec brevet fédéral, type spécialiste en gazon de sport et de golf, type spécialiste en jardins naturels, type paysagiste, type spécialiste d'entretien des espaces verts et type spécialiste en entretien de cimetières se voient accorder le droit de porter le nouveau titre de Horticulteur/trice avec brevet fédéral, orientation paysagisme.

Les titulaires du brevet actuel avec le titre de Contremaître/esse jardinier/ière avec brevet fédéral, type floriculteur, type pépiniériste, type cultivateur de plantes vivaces et type conseiller horticole se voient accorder le droit de porter le nouveau titre de Horticulteur/trice avec brevet fédéral, orientation production.

Il ne sera pas établi de nouveaux brevets.

### Pour en savoir plus

JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles

[www.jardinsuisse.ch/fr/homepage/](http://www.jardinsuisse.ch/fr/homepage/)

---

Source: SEFRI, [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO  
[www.csfo.ch](http://www.csfo.ch) | [info-docu@csfo.ch](mailto:info-docu@csfo.ch) | 23.08.2017